



Bruxelles : 126, b°12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Buxelles
 Mons : Parc Initialis - 2 - Avenue Descartes - 7000 Mons
 Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe

Tel : 02/245.46.95
 Tel : 06/532.15.51
 Tel : 04/234.17.00

Fax : 02/215.12.78
 Fax : 06/532.15.77
 Fax : 04/234.17.80

- CONFIDENTIEL -

Compte Bancaire 340-0298165-28 T.V.A. BE 0406 671 312

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : 11107-RI-171-3
 Date du Contrôle : 17.01.08
 Propriétaire Nom-Prénom : S.A. Kacchellug
 Adresse : HC

Personne responsable de l'exécution du travail :
 Nom-Prénom : Lijh. Conf. Ind.
 N°TVA/N°C.Ident. : 442/ST2305
 Adresse de l'installation : ph. de Scautelle s.r.l.
Wavre

TYPE DE CONTROLE :

A) Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique effectué sur base des prescriptions du RGIE

B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution, effectué sur base des prescriptions du RGIE.

TYPE D'INSTALLATION : APP - Bloc D 2-1Unité d'habitation ☐ Parties communes ☐ Autres : ☒ soumise à : ☒ l'Art.86 ☐ l'Art.87 du RGIE.Distributeur : Elect Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 230 V.Alimentation tableau principal : 4 X 10 mm² Protection raccordement : 63 A. ☒ In max. à prévoir)Colonne d'alimentation : 4 X 10 mm² Interr-Sect. Général : 1 A.Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 15 R_E = 1,1 Ω R_{IGEN} = 20 MΩType prise de terre : ☒ boucle ☐ piquets

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
	<u>63</u>	<u>3</u>	<u>0,3</u>	<u>15</u>								
	<u>63</u>	<u>3</u>	<u>0,03</u>	<u>5</u>								

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
<u>Voir schéma ci-joint</u>					

MANQUEMENTS :

Inf. manquante
Données principales manquantes : plans, schémas, etc.

NOTES :

- Le différentiel général : ☐ était plombé ☐ n'a pu être plombé ☒ a été plombé ☐ n'est pas plombable ☐ absence de différentiel
 - Les schémas ☒ ont été signés ☐ n'ont pas été signés ☐ absence de schémas

CONCLUSION :☒ L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 2008☐ L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.☐ Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la (re) mise en usage de l'installation.

Inspecteur (Nom+signature)

Pour CIB-asbl

Le demandeur (Nom+signature)

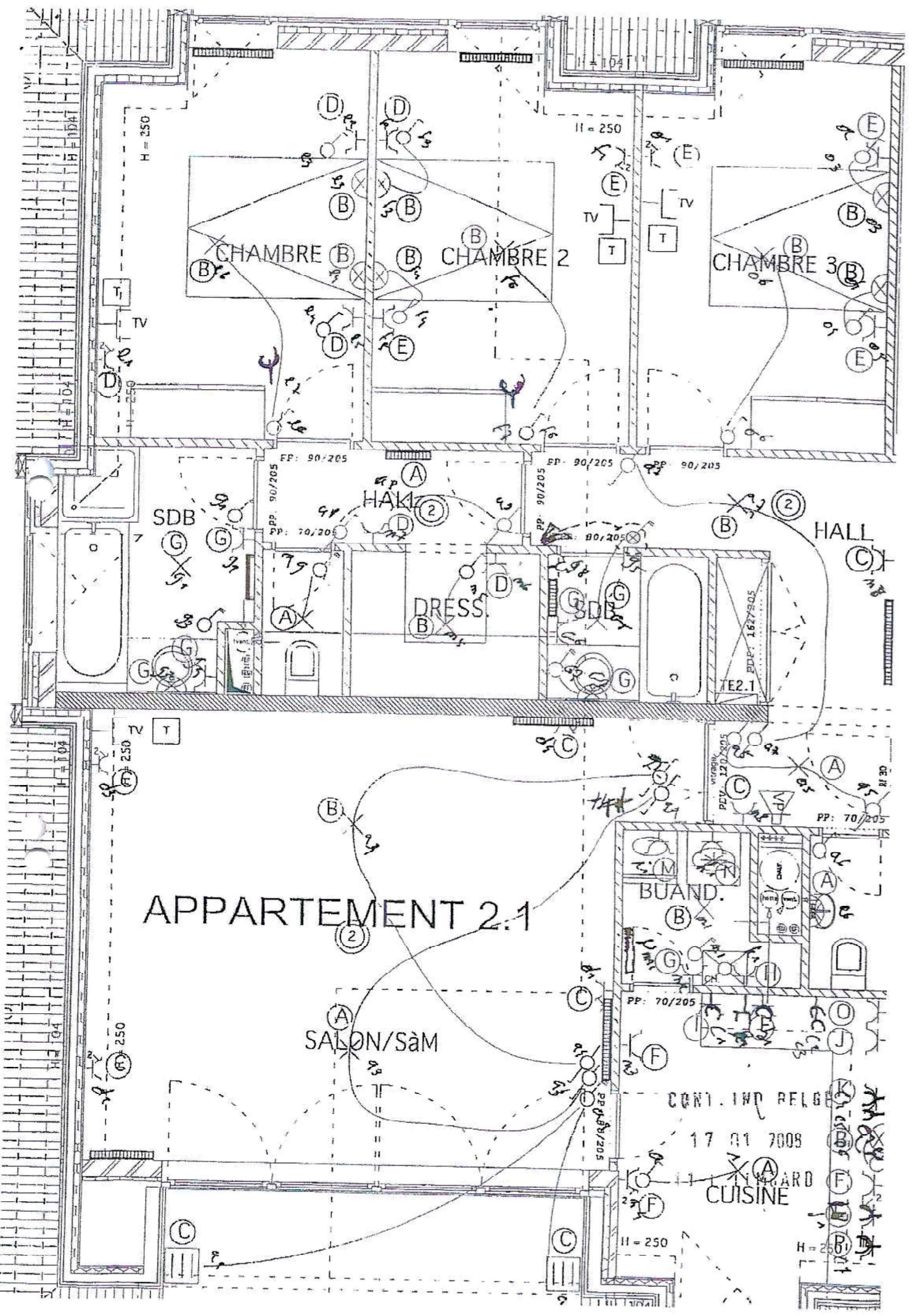
2.5	16A	5-4	5-4-5	Eclairage
2.5	20A		U	Fleur
2.5	16A	U 2	U 2	Louise
2.5	20A		U x 4	Louise
2.5	16A	5-3	U 3	chambre 1
2.5	16A	5-3	U 3	chambre 2
6.5	403A	2.5	16A 5-4	Salle de bain
2.5	20A		U	Lave Linge
2.5	20A		U	Sèche linge
2.5	20A		U	Lave vaisselle
2.5	20A		U	chauffage
4	20A		U	Lous. nière
2.5	20A		U	Ampli
2.5	16A	5-2	U 6	Boanderie
2.5	16A	5-3	U 2	chambre 3

Photocollé
de cette liste
la suivante
+
donner technique
à l'élève
à mon

63A 0.3A
4x102.

Waterloo Bloc D.
Appartement N° 2-1.

CONTA
17 03 1978
11-L



APPARTEMENT 2.1

REPERAGE COFFRET

- A. Eclairage
- B. Four
- C. Cuisine
- D. Living
- E. Chambre 1
- F. Chambre 2
- G. Différentiel sanitaire
- H. Salle de bains
- I. Machine à laver
- J. Séchoir
- K. Lave-vaisselle
- L. Chauffage
- M. Différentiel général
- N. Cuisinière
- O. Ampli TV
- P. Buanderie
- Q. Chambre 3
- R.